



**Pierre SERET**

Rue de l'Aunaie, 19

4040 Herstal

TEL +32 0468/38.46.90

[pierre@cafeathome.be](mailto:pierre@cafeathome.be)

TVA: E0838.763.255

## **Contrat de mise en dépôt d'une machine expresso.**

**Café@Home** (dénommé ci-dessus), met en dépôt auprès de son client (dénommé ci-après), une machine expresso d'une valeur de 500€ tvac (informations ci-dessous). Cette machine reste la propriété de Café@home.

### **La machine :**

Modèle : .....

Numéro de série :

### **Le client :**

- dénomination : .....
- Adresse : .....  
.....
- TVA : BE0
- Téléphone/gsm :
- Adresse email : .....
- Autre information :

### **Café@Home ainsi que le client s'engagent à respecter les points suivant :**

- 1.1 Le client s'engage à prendre soin de la machine en bon père de famille. Cela signifie l'utiliser uniquement dans le but pour laquelle celle-ci a été conçue (à savoir préparer du café). Il doit effectuer les entretiens et les nettoyages nécessaires à son bon fonctionnement, à savoir au moins une fois par mois pour le nettoyage manuel et tous les trimestre pour les programme d'entretiens. Il doit la protéger contre les chocs et tout autre évènement pouvant la détériorer.

- 1.2 Le client est le seul responsable de la machine. Il peut permettre à son personnel ou ses prospects d'utiliser la machine, mais celle-ci doit rester dans les locaux du client et ne pourra en aucun cas être prêtée, louée ou cédée.
- 1.3 Si un entretien nécessitant un remplacement de pièce est nécessaire, Café@home s'engage à le prendre à sa charge ou à mettre une autre machine à la disposition du client. Le client a toutefois l'obligation d'en avertir Café@home.
- 1.4 Le client a la possibilité à tout moment d'acheter la machine à un prix à convenir avec Café@Home.
- 1.5 Le client s'engage à n'utiliser que du café fournit par Café@Home. Si une infraction est constatée, le client s'engage expressément, par la présente, à acheter la machine au prix de 500€ tvac payable dans l'immédiat.
- 1.6 Dans le cas où la machine serait détériorée (coups, perte de pièces, autre), volée ou perdue, le client s'engage expressément, par la présente, à l'acheter à Café@Home au prix de 400€ tvac.
- 1.7 Lors de la remise de la machine par le client à Café@Home, celle-ci doit être nettoyée et rangée avec toutes ses parties dans la boîte d'origine. Si une pièce est manquante, il est fait référence au point 1.6
- 1.8 Chaque partie a le droit de mettre fin au contrat à n'importe quel moment.  
Néanmoins, lors des deux premières années, un préavis de la durée restante entre la date de dépôt et les 2 ans accomplis est d'application.
- 1.9 L'achat de la machine par le client met fin au contrat.
- 1.10 La machine mise en dépôt est toujours en parfait état et il ne manque aucune pièces.
- 1.11 Le client s'engage à acheter au minimum 2 Kilos de café par mois à Café@home ou l'équivalent en une seule fois pour une plus longue durée (Ex : 6Kg pour trois mois).  
La livraison se fera à date fixe déterminée entre les parties  
Le client a le droit de modifier la sorte de café ainsi que de demander plusieurs sortes différentes une semaine avant la date livraison prévue.  
Sans nouvelles du client après la première semaine du mois, Café@home facturera et livrera (avec frais de livraison) la même commande que le mois précédent après paiement.  
En cas de manquement ou de non-paiement de facture, le client s'engage expressément, par la présente, à acheter la machine au prix de 500€ tvac payable dans l'immédiat.
- 1.12 Lorsque le client est tenu d'acheter la machine, cela se fait sans préjudice pour Café@home de lui répercuter la perte du bénéfice pour la vente de café, attendue pour la première période de 2 ans.
- 1.13 L'ensemble des clauses de la présente convention, en ce compris les clauses de rachat, font partie de l'équilibre contractuel global entre les parties, la mise à disposition de la machine à café étant réalisé par Café@home dans un but commercial, dans le cadre d'accord win-win : mettre à disposition une machine performante d'un côté, et développer les ventes de son café de l'autre.

Fait à :

Date :

Signature du client

Signature de Café@Home